

**Doctorat** Années de « Sclolarité » (2 premières)  
Droits de sclolarité ~ 2700\$/trimestre

Années de « Rédaction » (3<sup>e</sup> année et +)  
Droits de sclolarité ~ 800\$/trimestre

20XX (1 <sup>re</sup> année)			20XX (2 <sup>e</sup> année)			20XX (3 <sup>e</sup> année)			20XX (4 <sup>e</sup> année)		
1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	5e trimestre	6e trimestre	7e trimestre	8e trimestre	9e trimestre	10e trimestre	11e trimestre	12e trimestre
Cours (1 ou 2)											
Création comité de thèse		Examen Prédoc 1 <sup>re</sup>			Séminaire 2 <sup>e</sup>						3 <sup>e</sup>
Enregistrement du sujet de recherche & remplir PGE						Demande Bourse BFED 4 <sup>e</sup> année			Demande Bourse BFED 5 <sup>e</sup> année		

- ◆ Il y a **1 ou 2 cours** CHM-6XXX à faire dans la première année (*généralement pas de cours l'été*).
- ◆ PGE: **trois formulaires à compléter durant le 1<sup>er</sup> trimestre** :
  - [Enregistrement du sujet de recherche](mailto:tgdesup@chimie.umontreal.ca) (faire signer par le/la directeur.trice de recherche et envoyer à [tgdesup@chimie.umontreal.ca](mailto:tgdesup@chimie.umontreal.ca))
  - [Création du comité de thèse](mailto:tgdesup@chimie.umontreal.ca) (faire signer par le/la directeur.trice de recherche et envoyer à [tgdesup@chimie.umontreal.ca](mailto:tgdesup@chimie.umontreal.ca))
  - [Plan global d'études](#) : 2 parties: « Plan d'étude » et « [Plan de soutien à la réussite](#) »; pour le plan de soutien à la réussite, ne pas hésiter à utiliser la case : « L'étudiant et le directeur n'ont pas rempli le formulaire, mais ont discuté de tous les points de ce plan de soutien à la réussite. » (se rempli dans synchro accessible à partir du centre étudiant)
- ◆ Le document de synthèse du **prédoc** est à remettre à la fin du trimestre 2 et l'examen **prédoc** a lieu au trimestre 3:
  - Le document de synthèse doit être remis à la dernière journée ouvrée du 1<sup>er</sup> trimestre de prédoc (fin août);
  - L'écrit a lieu la 4<sup>e</sup> semaine du 1<sup>er</sup> mois du 2<sup>e</sup> trimestre de prédoc (fin septembre);
  - L'oral a lieu un mois après l'écrit au milieu du 2<sup>e</sup> trimestre de prédoc (fin octobre-début novembre).
- ◆ Il doit y avoir au moins 3 **réunions du comité de thèse**:
  - 1<sup>re</sup> réunion : au plus tard 2 semaines après la réussite de l'examen prédoc;
  - 2<sup>e</sup> réunion : conjointement avec le séminaire (après celui-ci ou en cas de conflit d'horaire, au plus tard 1 semaine après);
  - 3<sup>e</sup> réunion du comité de thèse au 11<sup>e</sup> trimestre;
  - Il doit y avoir des réunions additionnelles à chacune des années subséquentes, c'est-à-dire aux 14e, 17e, 20e... trimestres, tant que l'étudiant n'a pas déposé sa thèse.
- ◆ Le **séminaire de doctorat** doit avoir lieu au plus tard au 6<sup>e</sup> trimestre (aut. de la 2<sup>e</sup> année).